



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0364

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions 2014 Entrepreneurs dans la ville

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0364**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions 2014 Entrepreneurs dans la ville**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Fondée en 1998, Sport dans la ville est, en France, la principale association d'insertion par le sport. Elle assure la mise en place de centres sportifs dans des quartiers sensibles de la Région Rhône-Alpes, et accueille dans ses 25 sites 3 000 jeunes âgés de 7 à 20 ans. Soucieuse de pouvoir participer à la réussite de chaque jeune, Sport dans la ville a mis en place, en 2003, un programme de formation et d'insertion professionnelle intitulé Job dans la ville. La création d'entreprises pouvant également être pour beaucoup de jeunes une réelle voie d'insertion et de réussite, Sport dans la ville a décidé de s'investir aux côtés d'EMLYON (Ecole de management) dans le lancement du programme Entrepreneurs dans la ville (EDV) : programme de formation et d'accompagnement de jeunes entrepreneurs issus de quartiers politique de la ville.

L'incubateur EDV est un espace de 400 mètres carrés dédié aux entrepreneurs du programme, pouvant héberger de façon permanente jusqu'à 20 entrepreneurs dans des bureaux équipés. Des services d'accompagnement post-crédation sont proposés dans l'incubateur : coaching, formations, mise en réseau, etc. L'incubateur constitue une aide matérielle importante pour les entrepreneurs, mais est aussi et surtout un lieu d'émulation et de suivi propice au développement d'entreprises pérennes.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

L'appui des projets issus des quartiers contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération constitue un objectif de diversité nécessaire au développement économique équilibré de l'agglomération. Dans le cadre du CUCS, un soutien particulier est apporté aux actions mettant en œuvre un dispositif global d'insertion professionnelle, c'est-à-dire dont la finalité peut être la création d'entreprises, l'emploi ou la formation (amorçage, structure de test, autre structure ante-crédation).

C'est dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions EDV que l'association Sport dans la ville sollicite un soutien financier de la Communauté urbaine.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-3924 du 27 mai 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions EDV.

Le bilan de l'activité de l'association, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

Les publics ciblés sont des jeunes, âgés de 20 à 35 ans habitant dans des territoires "Politique de la ville", qui portent un projet de création d'entreprises et qui présentent une logique et un potentiel entrepreneuriaux.

Description des actions réalisées en 2013 :

- constitution d'une nouvelle promotion de 18 candidats au programme d'aide à la création d'entreprises Entrepreneurs dans la ville,
- accompagnement de 24 entrepreneurs dans le cadre d'un suivi post-crédation ou de projets en cours de développement (0 à 3 ans),
- participation à une démarche qualité pour rejoindre le réseau L_VE au titre de structure labellisée. L'association a été auditée à ce titre en décembre 2013.

Rappel de la durée de l'action :

- 4 mois en matière de formation dispensée à l'EMLYON business school,
- permanente au titre de l'accompagnement ante-crédation et du suivi post-crédation des entrepreneurs ayant participé au programme Entrepreneurs dans la ville.

Lieu de réalisation de l'action :

- les locaux de l'EMLYON Business School pour accueillir la formation,
- Campus Pro, la pépinière de Sport dans la ville, siège de l'incubateur EDV dédié aux entrepreneurs du programme pouvant héberger jusqu'à 20 entrepreneurs de façon permanente dans des bureaux équipés.

L'action poursuivie par Entrepreneurs dans la ville présente un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales. Cette action permet à des publics en difficulté et issus des quartiers inscrits en CUCS de bénéficier d'une formation ante-crédation à l'EMLYON, puis d'un accompagnement renforcé pour concrétiser et démarrer leur entreprise.

Cette action s'inscrit en complémentarité des actions en Politique de la ville et renforce l'offre d'appui post-crédation de l'agglomération. De plus, Entrepreneurs dans la ville diffuse de l'information sur l'entrepreneuriat au cœur des quartiers sensibles, en rappelant que son action est inscrite dans la démarche plus large de L_VE.

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Les 3 grands objectifs poursuivis par l'association dans le cadre de son programme Entrepreneurs dans la ville en 2013 sont reproduits sur l'année 2014. Il s'agit de :

- constituer une nouvelle promotion de 18 à 20 porteurs de projets (8° promotion) qui suivront une formation de 4 mois à la création d'entreprise. Cette formation donnera lieu à l'acquisition des apprentissages nécessaires pour construire et rédiger un business plan. Pour cela, EDV détectera et sélectionnera des porteurs de projets sur leur potentiel et leur personnalité en s'appuyant sur le réseau LVE et sur ses propres réseaux (Sport dans la ville, EMLYON, etc.),
 - accompagner 20 entrepreneurs en post-crédation dans le cadre de l'incubateur EDV. Cela induit le renforcement des services proposés par l'incubateur afin de favoriser la création d'emplois engendrée par le développement des activités créées : parrainage, pool d'experts, hébergement et incubation (suivi post-crédation),
 - être labellisé par le réseau L_VE et contribuer ainsi plus fortement à son animation et à sa visibilité.

En outre, un nouveau dispositif d'accélération plus court sera mis en place. Basé sur quatre modules intensifs de sept jours, il permettra d'accueillir vingt nouveaux porteurs de projet. Il s'adresse aux créateurs d'entreprises contraints de lancer leur projet dans un délai très court et n'ayant pas la possibilité de suivre la formation sur quatre mois à temps plein. L'objectif est de réaliser une pré-validation du projet et de l'adéquation entre celui-ci et l'entrepreneur.

d) - Budget prévisionnel 2014 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|---|----------------|--|----------------|
| Achats | 35 000 | Vente de produits finis, prestations de services, marchandises | 20 000 |
| Services extérieurs | 30 000 | Région Rhône-Alpes | 30 000 |
| Autres services extérieurs | 78 500 | Communauté urbaine | 50 000 |
| Charges de personnel | 84 000 | Caisse d'Epargne | 100 000 |
| Dotations aux amortissements | 50 000 | Sanofi MSD | 40 000 |
| | | Fiducial | 10 000 |
| | | Fondation Le Roch - Les Mousquetaires | 35 000 |
| Charges indirectes affectées à l'action | 20 500 | Autres donateurs | 13 000 |
| Total | 298 000 | Total | 298 000 |

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 € au profit de l'association Sport dans la ville pour la mise en œuvre de l'action EDV pour l'année 2014. La Communauté urbaine a versé 50 000 € en 2013 au profit de cette association ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Sport dans la ville pour la mise en œuvre de son action Entrepreneurs dans la ville (EDV) 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Sport dans la ville définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.